

Communication à double sens entre élus et gendarmes

Lundi, ce sont les élus dépendant des brigades de Saint-Pol, Heuchin et Le Parc qui ont rencontré les gendarmes lors d'une réunion d'information et d'échanges. Le lendemain, le capitaine Jaillot, qui commande la compagnie, renouvelait l'expérience, cette fois pour les élus des secteurs d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny.

Le scénario est le même. Petit film sur l'évolution de la gendarmerie puis présentation de la compagnie, des brigades et de la communauté de brigades. Pas inutile pour les élus, puisque nombre d'entre eux ont été élus pour la première fois en mars, et que du côté des gendarmes, des « nouveaux » sont arrivés. À la tête de la communauté de brigades d'Aubigny - Avesnes, on trouve désormais le lieutenant Lenné. Alors que la brigade aubinoise est dirigée par l'adjutant-

chef Vanesse et celle d'Avesnes par l'adjutant Fovet. « Avant, on connaissait tous les gendarmes de nos brigades, ils y faisaient toute leur carrière, a annoncé en préambule Jean-Michel Desailly. Aujourd'hui, la situation est différente. Ils ne font que quelques années sur place. C'est pour ça qu'il est important d'organiser ce genre de réunion. » « Cette réunion me tenait à cœur, reprend le capitaine Jaillot. Les élus sont le meilleur relais de notre action. » Des élus qui étaient bien entendus venus avec quelques doléances... « J'ai déjà appelé la gendarmerie pour dire que dans le village, ça roule de plus en plus vite, avance Maurice Soyez, maire de Bailleul-aux-Cornailles. Les parents d'élèves se plaignent... » Sous entendu : des contrôles de vitesse plus réguliers seraient les bienvenus. Du côté de Pierre Guillemant, maire de Magnicourt-en-Comté, c'est la D 86 qui inquiète. Notamment les pilotes de motos, qui semblent se croire sur un cir-

cuit, lorsqu'ils traversent le village. « Un jour, un enfant va être éjecté, percuté. La traversée de Magnicourt se fait très vite, trop vite... » Si la vitesse des usagers préoccupe l'ensemble des maires, un autre sujet a suscité des réactions : celui des chiens errants... « C'est un problème récurrent, avoue l'adjutant Fovet. On peut nous appeler. De notre côté, on peut attraper les chiens, mais après, que doit-on en faire ? J'ai déjà eu affaire à ce type de situation. J'ai appelé le Parquet qui m'a répondu que c'était du ressort du maire. » Enfin du moins pour ce qui est d'un chien errant « normal ». Car s'il s'agit d'un chien classé comme dangereux, changement de registre. Là, « ce n'est plus de la police administrative mais de la délinquance. On va d'ailleurs vous demander de nous faire remonter des informations sur des chiens classés dangereux dans vos communes. » Le dialogue est lancé, la communication amorcée. Ceci dans les deux sens... ■ **AL. D.**



Les élus du canton d'Avesnes et d'Aubigny étaient invités à une réunion d'échanges avec les gendarmes.